



STRATEGIE NATIONALE
DU
PROGRAMME PMF/FEM

Fond pour l'Environnement Mondial Programme Microfinancements

Un futur meilleur pour tous

- la préservation de la biodiversité



- la lutte contre les changements climatiques

- la protection des eaux internationales

- la protection des terres

- la réduction de l'utilisation des Polluants Organiques Persistants (POPs).

actions associatives locales et impact global

Stratégie du Programme National SGP (PMF)
pour
l'utilisation des Fonds de Microfinancements
pendant
la 5^{ème} Phase Opérationnelle (OP5)

Pays : **ALGERIE**

Ressources à investir : **US\$700.000**¹

¹ Total estimé des ressources attendues du FEM (fonds de base) et de l'allocation nationale des fonds STAR (plus cofinancements additionnels à mobiliser).

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION	4
2. INTRODUCTION DU PMF/FEM EN ALGERIE	4
2.1/ Partenariat et sources de cofinancements	5
2.2/ Approche Stratégique du PMF/FEM	5
3 . ANALYSE DE LA SITUATION PAYS	5
3.1/ Contexte environnemental	6
4. ETENDUE DE LA DEGRADATION DU CAPITAL NATUREL.	7
4.1/ Les terres	7
4.2/ La Biodiversité	7
4.3/ Les Changements climatiques	8
4.4/ Les Eaux Internationales	8
4.5/ Les Polluants Organiques Persistants (POPs)	8
4.6/ La pauvreté	9
5. NICHE DU PROGRAMME NATIONAL PMF/FEM	9
5.1/ Conventions	9
5.2/ Cadre juridique et politique	10
5.3/ Cadre institutionnel	11
5.4/ Analyse des enjeux et des défis	11
6. MISE EN ŒUVRE DES PRIORITES STRATEGIQUES DU FEM5	11
6.1/ Objectifs de développement du PMF/FEM	11
6.2/ Priorités géographiques	12
6.3/ Priorités thématiques	12
6.4/ Capacités de développement et de réduction de la pauvreté	15
7. RESULTATS INDICATEURS ET ACTIVITES ATTENDUES DU PMF/FEM OP5	16
8. PLAN DE SUIVI ET D'EVALUATION	18
8.1/ Moyens de suivi et de mobilisation des ressources	18
8.2/ Identification des différentes parties responsables de la conception du projet	18
8.3/ Stratégie de consolidation des résultats des projets	19
9. PLAN DE GESTION DES CONNAISSANCES	20
9.1/ Documentation et capitalisation des meilleures pratiques	20
9.2/ Utilisation des connaissances pour influencer les politiques	20
9.3/ Réplication et extension des leçons apprises	20
10.PLAN DE MOBILISATION DES RESSOURCES	20
10.1 / Plan de durabilité du PMF/FEM Algérie	20
10.2/ Plan de développement des synergies	20
CONCLUSION	21

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

AME :	Accords Multilatéraux sur l'Environnement
AND :	Agence Nationale des déchets
AND-MDP :	Autorité Nationale Désignée pour le Mécanisme de développement Propre
ANCC :	Agence Nationale des Changements Climatiques
CCNUCC :	Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CDB:	Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique
CN :	Coordination Nationale
CNDRB :	Centre de Développement des Ressources Biologiques
CNFE ;	Centre National de Formation à l'Environnement
CNL :	Commissariat National du Littoral
CNP :	Comité National de Pilotage
CNTPP :	Centre National des Technologies Plus Propres
CPMT :	Central Programme Management Team
FAO :	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FEM :	Fonds pour l'Environnement Mondial
GAR:	Gestion Axée sur les Résultats
GES :	Gaz à Effet de Serre
GIZ :	Coopération Technique Allemande
MAE :	Ministère des Affaires Etrangères
MATE:	Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement
NIP:	National Implementation Plan (pour les POPs)
OCB :	Organisation Communautaire de Base
OMDs :	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONEDD :	Observatoire National de l'Environnement et du Développement Durable
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
OP :	Phase Opérationnelle
OSC:	Organisations de la Société Civile
PAC :	Plan d'Aménagement Côtier pilote
POPs :	Polluants Organiques Persistants
PMF :	Programme de Micro Financements
PMF/FEM :	Programme de Micro Financements du Fonds pour l'Environnement Mondial
PNAGDES :	
PNAEDD	Plan National d'Action pour l'Environnement et le Développement Durable
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le Développement
SAP:	Programme d'Actions Stratégiques (pour les eaux internationales)
SDRD :	Stratégie du Développement Rural Durable
SGP :	Small Grants Programme
SNAL :	Schéma National d'Aménagement du Littoral
SNAT :	Stratégie Nationale AT
SNP :	Stratégie Nationale de Pays
SNE :	Stratégie Nationale pour l'Environnement
STAR :	Système Transparent d'Allocation des Ressources
UNDAF :	United Nations Development Assistance Framework
UNOPS :	United Nations Office for Project Services / Bureau des Nations Unies pour les Services aux Projets

1. INTRODUCTION

Le présent document définit les grandes orientations et le cadre d'intervention pour la mise en œuvre du Programme de Micro Financement (PMF) du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) en Algérie. En effet, une des obligations faites à tout pays intégrant le PMF/FEM est d'élaborer une Stratégie Nationale de Pays (SNP) qui sert de cadre de référence et d'orientation pour la mise en œuvre du programme. Ce document définit également un ensemble de mécanismes destinés à promouvoir la participation de la société civile dans la planification et la réalisation d'actions locales de protection de l'environnement dans les domaines prioritaires du FEM, dans une perspective complémentaire avec les programmes nationaux existants.

2. LE PROGRAMME MICROFINANCEMENT (PMF/FEM)

Le Programme de Micro Financement, objet de la présente stratégie, occupe au sein du système du FEM une place importante. En effet, il s'impose comme un mécanisme novateur de financement caractérisé principalement par :

- ✓ Une approche participative et pratique pour la mise en place d'actions intégrées d'environnement et de développement au niveau local;
- ✓ Une implication des acteurs locaux dans un dialogue permanent tout au long du processus;
- ✓ Un renforcement des capacités des organisations locales pour une prise en charge des préoccupations environnementales;
- ✓ Une procédure de financement simple, transparente et démocratique;
- ✓ Une capacité à répondre à des préoccupations locales qui ne sont pas prises en charge par le FEM Moyen ou Macro.

Le PMF/FEM, administré par le PNUD, est actuellement opérationnel dans plus de 126 pays à travers le monde. Il a connu une phase pilote (1993-1996), et plusieurs phases opérationnelles. La phase opérationnelle actuelle (2010-2014) constitue la cinquième (OP5). Elle continue à viser l'amélioration de la contribution du PMF/FEM à la recherche de solutions aux problèmes environnementaux globaux à partir d'initiatives des communautés locales.

En Février 2010, le Gouvernement Algérien par la Direction de l'Environnement du Ministère des Affaires Etrangères (MAE), et à travers le Programme de Développement des Nation Unies (PNUD), a été informé que l'Algérie remplissait toutes les conditions d'éligibilité pour son insertion au PMF/FEM.

Avec l'appui administratif du PNUD et du MAE, une journée d'information organisée le 29 septembre 2011 a permis de rassembler toutes les parties pérennantes à savoir secteurs étatiques, privés, société civile pour les informer sur le programme PMF/FEM, et lancer le premier appel à la soumission des projets.

Tout pays intégrant le PMF/FEM a pour obligation d'élaborer une stratégie nationale qui sert de cadre de référence et d'orientation pour la mise en œuvre du programme. La stratégie du PMF/FEM en Algérie s'articule principalement autour des directives opérationnelles et stratégiques du PMF/FEM pour OP5 et les stratégies et politiques nationales touchant le domaine de l'environnement notamment : (i) la **Stratégie Nationale pour l'Environnement (SNE)** ; (ii) le Plan National d'Action pour l'Environnement et le Développement Durable (PNAEDD), (iii) le rapport national sur le cadre de coopération stratégique relatif à la protection de l'environnement ; (iv) le

United Nations Development Assistance Framework (UNDAF) ; (iv) le SNAT; et (v) le rapport national sur la pauvreté (carte de la pauvreté).

La SNP du PMF/FEM se réfère également au Plan Stratégique du Programme des Nations Unies pour le Développement (2010– 2014) qui s’aligne sur les valeurs et les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMDs), aux priorités nationales inscrites dans le programme, et les stratégies de développement et de préservation de l’environnement.

2.1 Partenariats et sources de cofinancement

Pour OP5, le PMF/FEM en Algérie a été classée dans la catégorie 1b ce qu’il lui confère le droit à une allocation CORE de 700 000US\$. Des discussions ont été entamées avec le gouvernement Algérien pour l’appui du programme par des fonds du Système Transparent d’Allocation des Ressources (STAR).

Par ailleurs, le PMF/FEM Algérie envisage de susciter l’intérêt et l’appui financier du secteur privé (industries) et tisser des liens avec d’autres partenaires et projets afin d’assurer le financement et l’appui technique pour compléter les subventions du FEM notamment auprès des institutions de l’état, des donateurs multilatéraux, du programme du PNUD, et des organisation non-gouvernementale (ONGs).

Le PMF/FEM est un processus continu qui engage la société dans son ensemble (tous les secteurs et les niveaux) et qui doit s’adapter de manière continue aux conditions du pays. Il constitue non seulement un cadre pour l’identification des priorités environnementales du pays, mais également un guide pour la mise en œuvre des solutions apportées.

2.2 Approche stratégique du PMF/FEM

La stratégie proposée pour la mise en œuvre du PMF/FEM en Algérie s’articule autour de :

A / D’une phase de mise en place des bases de gestion du PMF/FEM en Algérie qui consiste à :

- ✓ Recenser les associations actives dans le domaine de la protection de l’environnement et ce à l’échelle nationale;
- ✓ Tenir une journée d’information sur les thèmes du FEM et du PMF/FEM dédiée à la société civile et à tous les autres partenaires du programme (secteurs étatiques et privés) ;
- ✓ -Former le comité National de Pilotage (CNP) ;
- ✓ -Etablir un règlement intérieur pour la gestion du CNP et du programme PMF/FEM en Algérie.

B/ D’une phase opérationnelle qui s’étend jusqu’à fin de la phase opérationnelle (OP5) du FEM lors de laquelle les actions suivantes seront entreprises :

- ✓ Réaliser le processus de sélection des projets éligibles;
- ✓ Etablir des règles de conduite de la gestion financière des subventions accordées;
- ✓ Mettre en place les outils de formation et de communication autour des thèmes du FEM et du PMF/FEM au niveau communautaire et national;
- ✓ Initier la population locales à la prise en compte des préoccupations mondiales à travers les actions communautaires (une stratégie de communication sera élaborée à cet effet);
- ✓ Renforcer les capacités des associations;
- ✓ Constituer des réseaux d’associations spécialisées en environnement avec des capacités de gestion plus performantes;

✓ Constituer une banque de données sur les projets et partenaires du PMF/FEM.

A la fin de cette phase, le PMF/FEM/Algérie deviendra un **mécanisme autonome de micro financement** capable de contribuer à la recherche de solutions tangibles aux problèmes de l'environnement mondial à partir d'actions communautaires locales.

3. ANALYSE DE LA SITUATION DU PAYS

L'Algérie, dont la capitale est Alger, est l'un des plus grands pays d'Afrique avec une superficie de 2.381.741 Kilomètre carré et avec une population de 36,3 million d'habitants. Le pays est subdivisé en 48 *Wilayas* (départements) et 1541 communes (unités administratives de base locale gérée par un président élu et un conseil municipal). Sa situation actuelle est caractérisée par un contexte politique stable, et une politique monétaire favorable à la compétitivité.

3.1 Contexte Environnemental

L'Algérie est un pays africain et méditerranéen limitée au nord par la mer méditerranée, au sud par le Mali et le Niger et à l'ouest par le Maroc, le Sahara Occidental et la Mauritanie, et à l'est par la Tunisie et la Libye.

L'Algérie s'étend entre les latitudes 18° et 38° Nord et entre les longitudes 9° Ouest et 12° Est et se caractérise par une grande diversité physionomique constituée des éléments naturels suivants : (i) une zone littorale véritable façade maritime sur plus de 1200 kilomètre; (ii) une zone côtière riche en plaine; (iii) des zones montagneuses; (iv) des zones steppiques; (v) des zone humides; (vi) de grandes formations sableuses (dunes et ergs); (vii) de grands plateaux sahariens; (viii) des massifs montagneux au cœur du Sahara central (*Ahaggar* et *Tassili N'Ajjer*).

A ces ensembles géographiques naturels, correspondent des divisions biogéographiques bien délimitées, des bioclimats variés (de l'humide au désertique) et une abondante végétation méditerranéenne et saharienne qui se distribue du Nord au Sud.

L'étendue de l'aire géographique de l'Algérie et sa bioclimatologie sont l'origine de l'existence d'une diversité éco systémique importante . On dénombre six types d'écosystèmes :

- Les écosystèmes marins et côtiers
- Les écosystèmes des zones humides
- Les écosystèmes montagneux de l'atlas tellien
- Les écosystèmes forestiers
- Les écosystèmes steppiques
- Les écosystèmes sahariens

Ce riche patrimoine souffre d'une dégradation continue. Cette dégradation écologique du pays a atteint un niveau de gravité qui risque de compromettre tout effort de gestion durable de protection des terres, de conservation de la biodiversité et des eaux, d'adaptation au changement climatique et d'élimination des polluants organiques persistants.

4. ETENDUE DE LA DEGRADATION DU CAPITAL NATUREL

Du fait des conditions climatiques particulières, de ses territoires arides et semi arides, et de leur distribution inégale, les ressources naturelles en Algérie se trouvent limitées et fragiles.

4.1 Les Terres

« La dégradation des sols est définie de manière générale comme « toute forme de détérioration du potentiel naturel des sols qui altère l'intégrité de l'écosystème soit en réduisant sa productivité écologiquement durable, soit en amoindrissant sa richesse biologique originelle et sa capacité de récupération ».

Fragiles et limitées, les terres sont en constante dégradation en Algérie. L'érosion hydrique et éolienne, la salinisation, mais aussi des facteurs liés à l'activité humaine (statut foncier, les techniques de production, la pression des élevages, sédentarisation des éleveurs, exploitation abusive, les incendies, le défrichement et labours), affectent tout aussi bien les zones forestières, steppiques et montagneuses.

Le développement des zones côtières (zones stratégiques avec une politique d'aménagement lacunaire), s'est traduit par une accélération de la dégradation du littoral patrimoine naturel côtier unique et de l'écosystème marin. L'érosion côtière, développement des travaux d'infrastructure, l'extraction de sable, l'envasement des ports et la surexploitation halieutique sont autant de phénomènes qui augmentent la dégradation de la région littorale.

Les oasis constituent des écosystèmes très particuliers (caractères physiques, climatiques, écologiques et sociaux spécifiques) conditionnés par les ressources hydriques. La salinisation, les eaux usées, difficultés nouvelles liées à l'accession à la propriété foncière agricole, un puisage trop important, une exploitation directe des parcelles en monoculture, et l'abandon des terres à la suite de baisses de rendements, un manque de technicité au niveau des exploitations et une urbanisation intensive, et pompage excessif, sont tous des facteurs qui contribuent à la dégradation des oasis.

4.2/ La Biodiversité

« La diversité biologique ou biodiversité constitue l'ensemble des espèces végétales (flore) et des espèces animales (faune) qui vivent sur le territoire d'un pays. Elle englobe la diversité génétique, la diversité des espèces et la diversité des habitats ».

Du fait de l'immensité relative de son territoire, l'Algérie dispose d'un large éventail d'écosystèmes et par conséquent de diverses ressources biologiques :

La flore : L'Algérie possède 3,139 espèces végétales comprenant 341 espèces assez rares, 30 espèces rares, 330 très rares, et 600 endémiques (dont 64 sont typiquement sahariennes). Parmi ces espèces végétales, 226 sont menacées d'extinction et la loi les protège. 600 espèces de la flore lichens sont répertoriées et 70 espèces d'arbres (dont certains sont endémiques et locales comme le cyprès du Tassili, le sapin de Numidie et le Pin noir). La diversité floristique marine compte 495 espèces d'algues marine de l'Algérie. Certaines espèces ont un intérêt économique: plantes aromatiques et médicinales, espèces textiles, espèces résistantes et adaptées à la salinité et à l'aridité.

La faune : l'Algérie possède 47 espèces de mammifères. Sur 107 inventoriées sont menacées et protégées, et 68 espèces d'oiseaux sur 336 sont protégés; il en va de même pour 39 espèces de rapaces. La diversité faunistique marine est également à signaler: corail rouge unique en Méditerranée, mais aussi 40 espèces de poissons cartilagineux et 200 espèces de poissons osseux (dont 50 exploitées).

Du nord au sud et de l'est à l'ouest du pays, cette diversité floristique et faunistique, répartie dans les différents écosystèmes (zones humides, massifs montagneux, forêts, zones steppiques, déserts, mer), subit des menaces abiotiques et anthropiques, à savoir les changements climatiques, l'érosion éolienne et hydrique, l'accroissement démographique, la construction d'infrastructures,

l'urbanisation certaines pratiques agricoles néfastes, et l'érosion génétique. En ce qui concerne la déforestation, la cause progressive est liée aux incendies; au surpâturage; les coupes de bois illicites de bois de chauffage; et le bois d'œuvre pour la construction et l'ébénisterie (cèdre, chêne, orme, frêne).

En plus des facteurs énumérés qui expliquent la dégradation de la biodiversité des différents écosystèmes, il est à souligner aussi:

- La qualité et la quantité insuffisantes en ressources en eaux et en sols;
- Le développement insuffisant des connaissances, de l'enseignement et de la recherche relatifs à la biodiversité;
- Le manque de programmes de sensibilisation et de participation à l'intention du plus grand nombre de partenaires (gestionnaires, agriculteurs, éleveurs, forestiers, pêcheurs, aménageurs, éducateurs etc.);
- Le besoin d'engager les secteurs public et privé, en particulier dans les zones « tampons » où la pression démographique et les risques d'empiètement sont importants.

4.3 Les changements climatiques

La Convention Cadre des Nations Unies définit les changements climatiques comme *« des changements de climat qui sont attribués directement ou indirectement à une activité humaine altérant la composition de l'atmosphère mondiale et qui viennent s'ajouter à la variabilité naturelle du climat observée au cours de périodes comparables »*.

L'Algérie présente une grande sensibilité au climat à cause de la grande variabilité des pluies saisonnières et annuelles. **Des études sur l'évolution du climat [référence?]** en Algérie ont montré une hausse des températures, une baisse des précipitations, et par conséquent des phénomènes extrêmes comme les inondations, les sécheresses, une augmentation des incendies de forêts et une extension de la désertification.

4.4 Les Eaux internationales

« Eaux internationales englobent les mers et océans, les grands écosystèmes marins, de même que les fleuves, les rivières, les lacs, les bassins de drainage transfrontaliers ».

En Algérie, les lacs, marais, et autres zones humides (y inclus des sites classés Ramsar) sont des habitats fortement producteurs de par la présence de tous les maillons de la chaîne alimentaire et hébergent une avifaune aquatique remarquable. A cet égard, les menaces perceptibles sur ces écosystèmes comprennent: (i) la population humaine et le poids de l'urbanisation; (ii) la concentration de l'activité industrielle et des infrastructures économiques localisées sur la côte; (iii) le trafic maritime; (iv) les rejets des eaux usées urbaines et industrielles non traitées chargées en polluants et métaux lourds toxiques; (v) le tourisme balnéaire; et (vi) la surexploitation des ressources halieutiques. L'impact comprends une érosion côtière et la dégradation des formations végétales dunaires, une perte des grandes superficies des forêts tellienne, et l'envasement des ports.

4.5 Les polluants organiques persistants

« Les polluants organiques persistants (POPs) sont des substances chimiques qui restent très longtemps dans l'environnement après leur production et qui peuvent être transportés sur de grandes distances. »

Les POPs altèrent la qualité de l'air, s'accumulent dans l'eau et dans l'organisme des animaux, pouvant ainsi avoir un impact négatif important sur la santé humaine et sur l'environnement. On les retrouve principalement dans les pesticides comme le DDT, les produits chimiques industriels et les produits dérivés de la combustion comme les dioxines et les furanes (pour plus amples informations : <http://www.ipen.org>).

L'Algérie est aujourd'hui confrontée à de sérieux problèmes de pollution industrielle. Le parc industriel national est ancien et vétuste, fréquemment inefficace et polluant. Il faut noter en outre que le processus d'industrialisation s'est effectué dans des conditions ne tenant que peu compte des impératifs écologiques. Les pollutions engendrées par le rejet d'eaux industrielles non traitées, les émissions atmosphériques, et la production de déchets spéciaux menacent très sérieusement la qualité des écosystèmes.

La plupart des déchets spéciaux y compris les plus toxiques sont, à l'heure actuelle, stockés au niveau des producteurs dans des conditions qui ne sont pas toujours adéquates. Ils sont aussi, parfois, déposés dans les décharges publiques. Seuls certains déchets spéciaux ont fait l'objet d'une réglementation spécifique.

4.6 La pauvreté

« Elle est définie par les experts comme étant l'insuffisance de consommation alimentaire en qualité et en quantité mais aussi en médiocre satisfaction des besoins sociaux de base »

Les changements climatiques, la désertification, la dégradation des sols, ont eu un impact négatif sur l'emploi et les revenus des ménages entraînant la détérioration de leurs pouvoirs d'achats et leurs conditions de vie et un appauvrissement certain grand nombre d'entre eux. En dépit des efforts considérables en matière d'éducation, de santé, de formation professionnelle et supérieure, le chômage reste élevé et l'accès au marchés du travail. Cet état de fait traduit les difficultés d'insertion et par conséquent un niveau de vie bas et précaire, particulièrement pour les jeunes (diplômés ou pas) et pour les femmes.

5. NICHE DU PROGRAMME NATIONAL PMF/FEM

5.1 Pour pallier à cette vulnérabilité environnementale l'Algérie a décidé d'investir dans la protection de l'environnement et le développement durable. C'est ainsi que l'Algérie a signé et ratifié la majorité des conventions environnementales multilatérales des Nations Unies, notamment:

Convention de Rio et les cadres de planification nationaux	Date de ratification / finalisation
Convention sur la Diversité Biologique (CBD)	06 juin 1995
Convention Cadre des Nations Unies sur les changements Climatiques (UNFCCC)	10 Avril 1993
Convention des Nations Unies contre la désertification (UNCCD)	21 janvier 1996
Convention de Stockholm (SC)	07 juin 2006
Protocole de Carthagène sur la prévention des risques biotechnologiques	ratifié par décret présidentiel n°04-170 (8 juin 2004)
Protocole de Montréal qui appauvrissent la couche d'Ozone	Date?
Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontaliers de déchets dangereux	Date?

L'Algérie a reconnu la nécessité d'intégrer et de maintenir l'équilibre entre les aspects du développement économique et l'utilisation durable des ressources naturelles en conformité avec l'Agenda 21 qui doit constituer le cadre de référence pour tout processus de négociation. L'Algérie entend donner ainsi une place prépondérante aux aspects sociaux et écologiques dans ses choix de modèles de société et de développement économique.

5.2 Cadre juridique et politique

De part ses engagements découlant de son adhésion aux différentes conventions et traités internationaux, l'Algérie a procédé à la transposition des lois internationales dans sa législation interne et a procédé à l'élaboration de stratégies adéquates dans un cadre juridique et institutionnel étoffé en lien avec la protection de l'environnement et le développement durable.

L'Algérie a donc renforcé sa législation relative à la réduction des menaces sur le patrimoine faunistique et floristique pour encadrer juridiquement la concrétisation des objectifs de conservation suivants :

- ✓ Conservation et maintien du patrimoine cynégétique;
- ✓ Préservation, reconstitution, sauvegarde, conservation et développement de la faune et de la flore dans les parcs, les réserves naturelles et aires marines et côtières protégées;
- ✓ Préservation de l'avifaune et des plantes aquatiques dans les zones humides;
- ✓ Préservation et régénération du couvert végétal dans les espaces steppiques et forestiers;
- ✓ Protection des zones de montagne dans le cadre du développement durable.

L'arsenal juridique constitué, fruit de l'effort du législateur est relativement impressionnant. En effet plusieurs textes législatifs ont été mis en place à savoir :

- La loi sur l'environnement (n°03-10 du 19 juillet 2003)
- La loi sur le littoral (n°02-02 du 5 février 2002)
- La loi sur les espaces verts (n°07-06 du 13 mai 2007)
- La loi sur l'aménagement du territoire (n°01-20 du 12 décembre 2001)
- La loi sur les énergies renouvelables (n°04-09 du 14 Août 2004)
- La loi sur la gestion, contrôle et élimination des déchets (n°01-19 du 12 décembre 2001)
- La loi sur la montagne (n°04-03 du 2 juin 2004)
- La loi sur les risques majeurs et la gestion des catastrophes (n°04-20 du 25 décembre 2004)
- La loi sur les semences végétale (n°05-03 du 06 février 2005)
- La loi sur les aires protégées (date?)

L'Algérie a élaboré une **Stratégie Nationale pour l'Environnement (SNE)** ainsi qu'un Plan National d'Actions pour l'Environnement et le Développement Durable (PNAEDD). Cette stratégie fixe les programmes environnementaux du pays pour l'ensemble des actions entreprises au niveau national.

Stratégie et plan d'action de gestion de la diversité biologique	2000
Communication Nationale sur le changement climatique (1 st , 2 nd , 3 rd) UNFCCC	1 ^{ere} en 2001 2 ^{eme} en cours
Mesures appropriées d'atténuation au niveau national (NAMA/ UNFCCC)	2001
Plan d'actions national de lutte contre la désertification (NAP)	2003
Plan national de mise en œuvre de la convention de Stockholm (NIP)	2006
Document de stratégie de réduction de la pauvreté et document de stratégie pour la croissance et l'emploi (PRSP)	2001

Auto évaluation des Capacités Nationales à renforcer par le GEF (NCSA)	2005
Exercice de formulation du portefeuille de projets pour le GEF5 (NPFE)	2009
Programme d'actions stratégiques pour le partage des masses d'eau internationale (SAPs)	2002

Cette stratégie qui implique l'ensemble des Ministères, les collectivités locales et la société civile, vise: (i) une croissance économique durable avec corollaire la réduction de la pauvreté en mettant en place des politiques publiques en matière d'amélioration de la santé et de la qualité de vie; (ii) la conservation et l'amélioration de la productivité du capital naturel; (iii) la réduction des pertes économiques et l'amélioration de la compétitivité, et enfin (iv) la protection de l'environnement global. Cette stratégie s'est traduite dans les faits par l'adoption de plusieurs lois pour un développement durable.

Diverses politiques sont arrêtées et mises en œuvre au plan de l'éducation et de la sensibilisation environnementale: (i) la préservation et de l'économie de l'eau, (ii) la préservation des sols et des forêts, (iii) la préservation des écosystèmes sensibles (littoral, steppe, oasis), (iv) **Stratégie du Développement Rural Durable (SDRD)**; (v) de l'amélioration du cadre de vie des citoyens; (vi) de la dépollution industrielle; (vii) de la Gestion des Déchets Spéciaux (PNAGDES); (viii) de la préservation du littoral (**Schéma National d'Aménagement du Littoral, SNAL**); et (ix) de la protection du patrimoine archéologique, historique et culturel.

Ces politiques sont appuyées par la nouvelle fiscalité écologique basée sur le principe du « pollueur payeur » afin d'inciter à des comportements plus respectueux de l'environnement. Le volet recherche scientifique constitue un aspect essentiel de la stratégie nationale environnementale. Avec l'installation du conseil scientifique dans le secteur, la recherche dans le domaine de l'environnement a connu une dynamique toute particulière qui abouti à la mise au point d'un programme de recherche focalisé sur les préoccupations majeures du secteur de l'environnement.

5.3 Cadre Institutionnel

En plus du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (MATE), et du Ministère de l'agriculture et du développement rural (MADR), plusieurs institutions ont été également créés tels que: (i) l'Observatoire National de l'Environnement et du Développement Durable (ONEDD); (ii) le Commissariat National du Littoral (CNL); (iii) l'Agence Nationale des déchets (AND); (iv) le Centre National des Technologies Plus Propres (CNTPP); (v) le Centre de Développement des Ressources Biologiques (CNRDB); (vi) le Conservatoire des Formations aux Métiers de l'Environnement; (vii) le Centre National de Formation à l'Environnement (CNFE); (viii) l'Agence Nationale des Changements Climatiques (ANCC); et (ix) l'Autorité Nationale Désignée pour le Mécanisme de développement Propre (AND-MDP).

5.4 Analyse des enjeux et des défis

Pour marquer son engagement sur la voie de la protection de l'environnement global et du développement durable, l'Algérie a engagé d'importants financements dans le cadre de ses programmes. Le **programme quinquennal (2010-2014)** vient renforcer l'approche intersectorielle et participative de la planification et de la mise en œuvre d'une gestion intégrée des ressources naturelles. Il s'appuie sur les autres programmes de (2001-2004) et de (2005-2009) et vient les compléter permettant ainsi de s'attaquer à des questions liées à la préservation et à l'utilisation durable de la biodiversité, à la dégradation des sols, à l'adaptation au changements climatiques et à la stabilisation des gaz à effet de serre (GES), à la gestion de l'eau et des déchets spéciaux.

6. MISE EN OUEVRE DES PRIORITES NATIONALES PAR LES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE EN CONFORMITE AVEC LES PRIORITES STRATEGIQUES DU FEM5

L'approche " priorités géographiques et thématiques " est l'élément de base de OP5 du FEM c'est pourquoi le PMF/FEM Algérie se focalisera sur cette approche à partenaire multiple, multisectorielle, intégrative et dynamique à effet de synergie pour la réalisation de ses objectifs.

6.1 Objectifs de développement du PMF/FEM

Le plan d'actions prioritaire vise la mise en œuvre d'activités essentielles pour, d'une part: (a) jeter les bases d'une nouvelle dynamique écologique, favoriser une prise de conscience de la population par rapport à l'importance des ressources naturelles et de l'environnement dans leur développement économique, social et culturel; et d'autre part (b) renforcer le programme gouvernemental de soutien à la protection de l'environnement et au développement durable en faveur de la conservation de la biodiversité, la protection des eaux internationales, l'adaptation aux changements climatiques, la réduction de la dégradation des terres et l'élimination des polluants organiques persistants.

L'éducation civique et environnementale constituera l'un des fers de lance du programme et devra permettre aux groupes à intérêts divergents, aux agences gouvernementales, non-gouvernementales, à la société civile de s'impliquer activement dans la gestion et la protection de l'environnement au bénéfice des générations présentes et futures.

Le cadre de stratégie du PMF/FEM Algérie reposent sur les priorités thématiques et géographiques suivantes. Le focus géographique sera du Nord au Sud et de l'Est à l'Ouest, avec un accent particulier pour les zone géographiques prioritaires pour chaque année de OP5 (a être décider par le Comité Nationale de Pilotage). Les priorités thématiques demeurent principalement les 5 domaines opérationnels du FEM avec un accent particulier pour chaque année de OP5 (i.e. énergies renouvelables, cultures des oasis etc.) qui sera décider par le Comité Nationale de Pilotage.

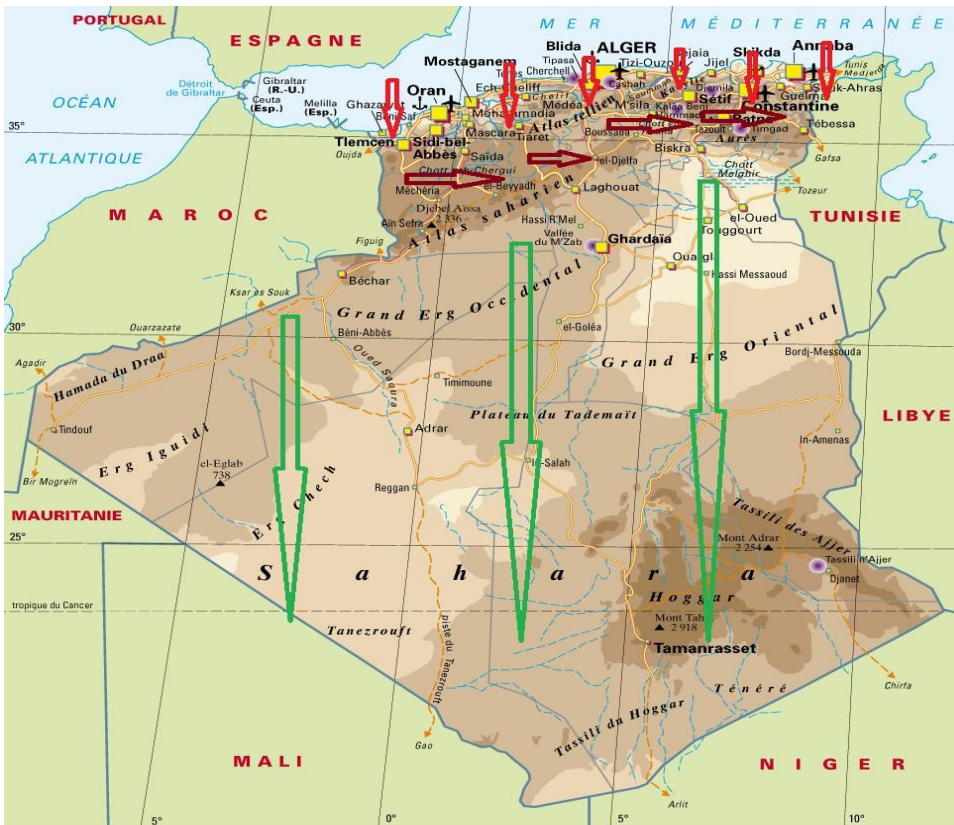
6.2 Priorités Géographiques

La stratégie nationale accordera une attention particulière au développement d'un portefeuille de projets intégrés tant au niveau géographique que thématique. Les actions du PMF/FEM Algérie seront orientées dans des zones et régions concernées directement ou indirectement par les domaines focaux du FEM et qui présentent les caractéristiques suivantes:

- ✓ Milieu rural et oasien où vivent des populations défavorisées et des communautés isolées;
- ✓ Ecosystèmes montagneux fragiles et autres zones vulnérables;
- ✓ Littoral, écosystèmes marins et d'eau douce;
- ✓ Zones d'importances écologiques: parcs nationaux, réserves naturelles;
- ✓ Localités à fort potentiel touristique;
- ✓ Zones présentant des vulnérabilité ayant des liens avec les domaines focaux du FEM en cours d'exécution.

Le relief comprend deux grandes chaînes de géographie montagneuse: l'Atlas Tellien et l'Atlas Saharien, qui forment les frontières naturelles entre les trois principales régions d'Algérie.

Carte des priorités Géographiques du PMF/FEM



Zone du littorale et côtière :

Au nord, le Tell composé de villes côtières et au sud du Tell s'étirent deux chaînes de montagnes, l'Atlas Tellien et l'Atlas Saharien, dissociées par des hauts plateaux semi-arides. L'Atlas Tellien, long de 1 000 km et large de 125 km, entre mer et hautes plaines, est composé des Monts de Tlemcen, l'Ouarsenis, les Monts du Sahel d'Alger, le massif du *Djurdjura* (avec le *Lalla Khadidja* qui culmine à 2,308 mètres). Pour les monts du *Constantinois* le long de la méditerranée, où s'étend le Tell, règne un hiver pluvieux et un été très chaud, avec de fréquentes tempêtes de sable et de poussière apportées par le *sirocco* (vent chaud et sec du Sahara).

Les plus grandes villes de l'Algérie comme Alger, Oran et Annaba sont situées sur la côte et sont soumises à ce climat, et au pied de l'Atlas Tellien se trouvent les plaines côtières. L'Atlas Tellien et la zone littorale occupent seulement 4% de la surface du territoire avec une prédominance montagneuse et une succession de plaines fertiles. Cette zone est bordée au Nord sur 1,200 km par la mer Méditerranée. L'Atlas Tellien est constitué de deux chaînes qui encadrent des bassins ou sillons intérieurs.

Les terres arables représentent moins de 3% de la superficie du territoire national et sont situées dans les régions côtières. Ces terres sont les plus peuplées et soumises à une intense concurrence entre le secteur de l'agriculture, l'industrie et l'extension urbaine. Les sols sont peu profonds et les pentes parfois importantes; l'érosion est grande et constitue à la fois une cause de dégradation des sols et une menace pour les barrages du Tell. L'Atlas Tellien fait écran aux plaines et bassins de

l'intérieur du pays en empêchant les vents humides d'y parvenir; les pluies moyennes annuelles varient entre 400 et 1200mm. Ces pluies sont irrégulières, souvent brutales avec de fortes intensités.

Zone entre les deux Atlas Tellien et Saharien :

Entre les deux chaînes montagneuses (Atlas Tellien et Atlas Saharien) se situent les Hauts Plateaux, plaines semi-arides au climat continental qui sont de vastes zones steppiques qui présentent des dépressions. Les Hauts Plateaux et la Steppe représentent 9% de la superficie du territoire et sont encadrés essentiellement par les deux Atlas. Ils ont une altitude moyenne de 900m et s'étendent sur plus de 1200 Km avec une pénétration Nord-Sud comprise entre 80 et 200 km. Ils semblent favorisés par la topographie mais l'aridité et le caractère de continentalité représentent une contrainte majeure en matière d'exploitation des sols. Les sols naturels sont squelettiques, la couverture végétale faible avec des gelées en hiver et de fortes chaleurs en été. Cependant, la partie orientale fait exception car plus humide et constitue le domaine de la céréaliculture.

Une contrainte importante pèse sur cette zone du fait de l'érosion des sols à cause de la surexploitation, des défrichements abusifs et de la culture sur les pentes des collines. Les zones occidentale et centrale ont un caractère surtout steppique à dominante agro-pastorale avec les limitations qu'oppose ce type d'activité à la pression démographique et les dégradations dues au défrichement et au surpâturage. L'équilibre de la steppe est ainsi menacé et la désertification gagne du terrain.

Les Hautes Plaines reçoivent l'humidité des vents qui arrivent à franchir les montagnes de l'Atlas Tellien. Ces vents sont beaucoup plus secs et ce d'autant plus que l'on s'éloigne en direction du Sud. Ce qui fait que la pluviométrie diminue du Nord au Sud de cette zone. L'Atlas Saharien constitue une véritable barrière de protection contre le Grand Erg Occidental et le Sahara aride. Il joue également un rôle de régulateur thermique atmosphérique car il tempore la chaleur des masses d'air chaudes qui viennent du Sahara par soulèvement vertical et assèche l'air frais qui vient du Nord par l'effet de subsidence en direction du Sahara.

Zone Saharienne :

Enfin l'Atlas Saharien formé lui aussi d'une succession de monts: massif des *Ksours* (1200 mètres d'altitude), le *Djebel Amour*, les Monts des *Ouled Nail* (1,500 mètres), les *Aurès*, les *Ziban*. Au sud des Monts de l'atlas s'étend le désert du Sahara, qui couvre près de 87% de la superficie de l'Algérie (soit 2 millions de Km² faits de vallées sèches telle que celle de l'oued *Saoura*), des immensités sablonneuses du Grand Erg occidental et du Grand Erg oriental; de plateaux comme le *Tademait*, le *Tassili*, le *Tanezrouft*, de montagnes telle que le *Hoggar*, massif volcanique culminant au mont *Tahat* à 3,010 mètres.

Le Sahara est caractérisée par une aridité extrême. Les pluies sont rares mais peuvent, par moment, avoir un caractère brutal, torrentiel et dévastateur en emportant tout sur leur passage. Ce phénomène est plus fréquent sur la zone présaharienne au Sud de l'Atlas Saharien et sur l'extrême Sud dans le *Hoggar*. Les vents de sable sont fréquents et provoquent le déplacement des dunes. A la sécheresse permanente du climat, s'ajoute le caractère quasi salin des sols.

Le PMF/FEM accordera une importance et attention particulière aux zones rurales à vocation agropastorale des régions des hauts plateaux et des steppes où les écosystèmes sont menacés d'aridité et où vit une forte population défavorisée afin de contribuer à (i) stopper le rythme accéléré de désertification de la zone et préserver les écosystèmes et les ressources naturelles; (ii) accroître la production agricole renforcer la sécurité alimentaire; et (iii) améliorer les revenus de la

population et éviter la migration des populations. Les villes visées sont Djelfa, M'sila, Relizane, Mostaganem, Bayadh, Setif, Batna, Biskra, Chlef, Tlemcen, Saida, Tiaret, Tissemsilt.

Un intérêt sera aussi accordé aux zones côtières à savoir Alger, Bejaia, Boumerdes, Tipaza, Annaba, Skikda, Arzew et Ghazaouat, sans oublier les zones Oasiennes comme Ouargla, Ghardaïa, Adrar, el Oued, Béchar pour la réhabilitation des palmeraies et la préservation de l'arganier et des espèces floristiques et faunistiques endémiques uniques au monde.

6.3 Priorités Thématiques

Aujourd'hui tous les indicateurs environnementaux semblent avoir atteint leur seuil d'alerte, qu'il s'agisse du niveau de pollution des sources d'eau, des taux de déforestation, d'érosion des terres cultivables, de la dégradation des bassins versants, de la dégradation des zones côtières, des gaz à effet de serre ou des déchets. Cette situation a pour conséquences directes la détérioration de la qualité de vie de la population, la pauvreté et la vulnérabilité extrême du pays aux catastrophes naturelles. Il s'agit donc de contribuer de façon significative à :

- ✓ Réduire des menaces environnementales mondiales;
- ✓ Agir pour conserver et améliorer la productivité du capital naturel;
- ✓ Améliorer la gestion des sols et lutter contre la désertification;
- ✓ Gérer rationnellement les eaux d'irrigation;
- ✓ Conserver, reconstituer et étendre le patrimoine forestier;
- ✓ Conserver la biodiversité;
- ✓ Protéger et conserver les espaces oasiens;
- ✓ Protéger le littoral;
- ✓ Réduire des menaces environnementales mondiales;
- ✓ Renforcer et développer les capacités des populations locales.

Cela s'effectuera en inscrivant les activités locales de réhabilitation et de protection de l'environnement dans une perspective de création de revenus en vue d'une réduction de la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie des populations ciblées. Aussi, elle privilégiera les initiatives inscrites dans le **programme national quinquennal 2010-2014 du PMF/FEM** et qui seront entreprises dans les espaces géographiques suivants:

- La région de l'Ouest bénéficie des fonds du programme " emploi rural ", en vue de la promotion de la protection agro écologique des terres, ce programme sera étendue à deux autres *Wilayas Relizane et Mostaganem*.
- Le programme d'aménagement de la steppe est prévue par l'état dans les zones les plus dégradées à savoir les *Wilayas de Msila, Djelfa, Bayadh, Naâma* afin de lutter contre la désertification, de protéger l'écosystème pastoral, l'amélioration de l'offre fourragère et l'accroissement des revenus des populations locales.
- Un programme similaire est prévue dans la zone tellienne pour conserver et étendre le patrimoine forestier avec un reboisement à base de chêne-liège, la production ligneuse et la création d'emploi seront des retombées importantes de ce programme.
- L'inventaire des ressources valorisables en zone montagneuse, l'élaboration des plans de gestion des zones humides (notamment la *mecta*) sont des projets de l'état; trois zones pilotes de développement durable seront désignées et aménagés dans les régions Est, Ouest et centre du pays.
- Le programme de conservation des espaces oasiens dont la principale préoccupation est l'amélioration du captage des eaux d'irrigation (*foggaras*) et la réhabilitation des palmeraies comme celle de *Tiout à Naâma*, la vallée de *Gourara*, la *Sebkha de Timimoune*, la palmeraie

- d'Adrar la vallée du *Mزاب*, les palmeraies de *Ouargla* sont les sites prioritaires et patrimoine à sauvegarder (si possible avec l'appui de partenaires tels que la FAO).
- Avec l'appui du conservatoire national du littoral, plusieurs actions seront entreprises pour la réduction des distorsions et des pressions qui caractérisent à l'heure actuelle l'espace littoral.
 - La campagne d'évaluation des ressources halieutique fait l'objet d'un projet financé par la **Coopération Technique Allemande (GIZ)**.
 - Le Plan d'Aménagement Côtier pilote (PAC) qui s'étend au centre du Mont *Chénoua* à Cap *Djenat*, à *Mostaganem* à l'ouest et à *Bejaia* l'Est devra permettre de définir des opérations de lutte contre les pollutions, de réhabilitation des sites naturels, de mécanismes et instruments de gestion intégrée des zones côtières.
 - Le programme de sensibilisation au changements climatiques et aux énergies renouvelables devra permettre de favoriser l'émergence d'un marché.
 - Le programme de dépollution dans les secteurs industriels et énergétiques, principalement les zones industrielles *Rouïba-Réghaia, Médéa, Tlemcen, Arzew, Skikda, Annaba* et *Ghazaouat*.
 - Le programme sur les Aires Protégées (APs) qui favorise la diversification des économies locales et régionales et contribue à sauvegarder la ressource naturelle renouvelable et assure le maintien de l'activité et soutient l'industrie touristique et l'industrie éco-touristique.

Tableau 2. Cohérence entre les objectifs du PMF et les Priorités Nationales en Algérie

	Priorités Nationales	PMF niche
<u>Objectif immédiat n°1 du PMF en OP5</u> Améliore la protection et la préservation des aires protégées et conservation des communautés par des actions communautaires	-Promouvoir les actions de gestion des parcs , réserves, zones humides et la sauvegarde du potentiel biologique - Identifier et classier les sites remarquables menacés dont 26 sites en zones humides en vue d'être classés en sites Ramsar	Zones côtière, Zone montagneuse Zone steppique Zone saharienne
<u>Objectif immédiat n°2 du PMF en OP5</u> Intégrer la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans les systèmes de production des paysages , des aires marines et autres secteurs grâce à des initiatives et des actions communautaires	-Renforcer la stratégie de gestion intersectorielle et intégrée pour la maîtrise de l'urbanisation en vue d'assurer l'équilibre de l'écosystème littoral à travers la protection de la biodiversité marine et terrestre spécifique aux milieux littoraux et zones sensibles -Préserver la biodiversité à travers la préservation des habitats menacés par l'exploitation abusive et gestion rationnelle de l'espace. -Restaurer les espaces ruraux -Protéger les espaces oasiens -Développer les zones de conservation de la biodiversité	Zones steppiques, Zones forestières, Zones montagneuses, Zones marines Zones sahariennes
<u>Objectif immédiat n°3 du PMF en OP5</u> Promouvoir la démonstration , le développement et le transfert des technologies à faible émission de carbone au niveau communautaire	-Promouvoir l'utilisation de l'énergie solaire pour son utilisation comme mode de production d'électricité -Installer 2 million de chauffe eau solaires pour équiper les infrastructures collectives et les ménages des zones isolées	Zone saharienne Zones steppique Zones montagneuses Zones côtières
<u>Objectif immédiat n°4 du PMF/FEM en OP5</u> Promouvoir et soutenir l'efficacité énergétique, le transport écologiquement durable à l'échelle communautaire	-Sensibiliser la communauté aux effets néfastes du changement climatique et à l'adoption des mesures d'adaptation par l'utilisation des énergies renouvelables -introduire des nouvelles technologies pour améliorer l'efficacité énergétique dans le secteur industriel en vue de réduire les charges liées à l'énergie électrique et réduire les émissions des gaz à effet de serre (GES) -Renforcer le contrôle technique des véhicules	Zones côtière, Zone montagneuse Zone steppique Zone saharienne

	<ul style="list-style-type: none"> -Encourager l'utilisation du GPL -Développer les plans de circulation urbaine -Développer le transport de masse par la réalisation du métro, téléphérique, le tramway et tous moyens permettant de réduire l'émission des gaz à effet de serre 	
<p><u>SGP OP5 Objectif immédiat n°5 du PMF/FEM en OP5</u></p> <p>Soutenir la conservation et la valorisation des stocks de carbone par une gestion durable et mise à l'épreuve du climat, dans l'utilisation des terres et la foresterie</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Mettre en œuvre des mesures d'adaptation dans les secteurs stratégiques agriculture et forêt et application de la loi relative à la maîtrise de l'énergie et à la réduction des émissions des GES -Reconstruire et protéger le patrimoine forestier -Promouvoir les méthodes de capture et séquestration du CO2 	Zones forestières
<p><u>Objectif immédiat n°6 du PMF/FEM en OP5</u></p> <p>Maintenir ou améliorer le flux des services agro-écosystèmes et des services forestiers afin d'assurer les moyens de subsistance des communautés locales .</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Edifier des parcelles pilotes d'aménagement agro-sylvo-pastoral appelés zones de développement durable Z.D.D pour réaliser une gestion totale de la diversité biologique par rapport à l'espace qu'elle couvre et de valoriser comme ressource agricole, médicinale, forestière et fourragère -Protéger les terres agricoles contre l'urbanisation -Renforcer les politiques agricoles et rurales pour lutter contre la pauvreté -Rééquilibrer le littoral intérieur et redynamiser l'attractivité des autres territoires afin d'amorcer un développement économique progressif en tenant compte des spécificités éco systémiques des milieux -Promouvoir les mécanismes participatifs crédibles et assurer un aménagement intégré des bassins versants -Construire des espaces économiques et sociaux gérables et aptes à produire des richesses durables 	Zones steppiques THEMATIQUES ?
<p><u>Objectif immédiat n°7 du PMF/FEM en OP5</u></p> <p>Réduire la pression en terme d'utilisation concurrentes des terres au niveau communautaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Promouvoir la protection agro écologique des terres -Mise en œuvre des plans d'aménagement pour 14 wilaya pour l'aménagement des espaces naturels à haute valeurs écologiques -Mettre en œuvre le schéma national de l'aménagement du territoire (SNAT) et renforcer l'articulation entre le littoral et les piémonts à rétablir les équilibres entre zones urbaines, rurales et espaces naturels 	Zones steppiques Zones forestières
<p><u>Objectif immédiat n°8 du PMF en OP5</u></p> <p>Appuyer la gestion des masses d'eau transfrontalières par des initiatives à base communautaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Lutter contre la pollution liée à l'assainissement et aux déchets solides -Mettre en œuvre la gestion intégrée des ressources en eau -Evaluer l'effet de la pêche et d'autres activités anthropiques sur la biodiversité marine et côtières -Gérer les zones côtières de manière à établir des conditions d'équilibres durables entre l'utilisation rationnelle des espaces et des ressources naturelles 	Zones marines et côtières Zones humides
<p><u>Objectif immédiat n°9 du PMF en OP5</u></p> <p>Promouvoir et soutenir le retrait progressif des polluants organiques persistants POPs et des produits chimiques de préoccupation mondiale au niveau communautaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Sensibiliser les utilisateurs au pesticides -Eliminer les POP's- selon les modalités prévues par le PNM -Dépolluer dans les secteurs industriels et énergétiques des zones Rouïba-Reghaïa, Tlemcen, Arzew, Skikda, Annaba et Ghazaouet -Réduire la pollution agrochimique(pesticides et engrais) 	Zones côtières Zones industrielles Zones urbaines

	-Eliminer les HCFC -Eliminer l'ensemble des stocks de déchets spéciaux y compris les déchets contaminés par les PCB et Prendre en charge les déchets spéciaux selon le plan de charge du PNAGDES -Réduire le taux des gaz torchés Mettre en place le contrat de performance des entreprises polluantes	
<u>Objectif immédiat n°10 du PMF en OP5</u> Améliorer et renforcer les capacités des organisations de la société civile en particulier les organisations communautaires et celles des populations locales pour les amener à s'engager dans le processus consultatif, à appliquer la gestion des connaissances pour assurer des flux adéquats d'information, à appliquer les directives des conventions, à suivre et à évaluer les impacts environnementaux et les tendances .	-Le développement humain est le pilier central du programme économique et social -Mettre en œuvre la politique de développement qui concilie une croissance efficiente avec des objectifs de viabilité environnementales et de réduction de la pauvreté	THEMATIQUES ?
Résultats Transversaux : Réduction de la pauvreté, amélioration des moyens de subsistance et le genre	-Améliorer les conditions de vie de la population et accroître la participation de la femme dans tous les aspects du développement	THEMATIQUES ?

Le développement à grande échelle et la prise en charge de l'environnement nécessite un encadrement de qualité en ressources humaines à la hauteur des objectifs et ambitions de la stratégie. S'agissant de renforcement de capacités, l'Algérie enregistre certaines insuffisances en matière de formation dans le domaine de l'environnement c'est un enjeu de long terme qu'il faudrait relever.

C'est pour cette raison que la contribution des bailleurs de fonds est déterminante dans le cadre de la transition environnementale du pays. Cette coopération a un double rôle, d'accompagnement d'une part au niveau de l'assistance technique, des échanges d'informations et d'expériences et du transfert de connaissances et de technologies; et d'autre part, de combler l'écart entre la dépense publique et le relais de la tarification, des prix et de la fiscalité environnementale. Répartie entre dons et prêts, cette **contribution internationale** concerne des domaines environnementaux divers.

6.4 Capacité de développement et de réduction de la pauvreté

Mieux que toutes les autres structures, la société civile constitue le « maillon essentiel » de la chaîne de mobilisation de toutes les énergies locales afin de faire émerger des solutions concrètes et pragmatiques globales. La société civile peut contribuer d'une manière décisive à la réalisation d'un partenariat pour le développement et la préservation de biodiversité et des terres, **à la mitigation des changements climatiques**, à la gestion des POPs et aux eaux internationales. Cela peut s'effectuer par le biais des projets moyennant diverses sources de financement, en particulier celles du fonds du PMF/FEM en temps que partenaire « près du terrain ».

La faiblesse de la société civile active dans les domaines de protection de l'environnement en Algérie, réside dans le manque de moyens matériels et humains, dans la faiblesse de maîtrise de concepts environnementaux, dans la faiblesse de la maîtrise des pratiques de gestion, de montage et de suivi de projets et enfin dans le manque d'échange entre associations.

Sa force réside dans le fait de son dynamisme, de l'encadrement des associations environnementales est assuré par une élite d'universitaires et de professionnels impliqués, la motivation et la jeunesse des adhérents des associations, et la répartition relativement homogène des associations sur l'ensemble du territoire Algérien qui permettra en principe une meilleure prise en charge de la problématique environnementale locale.

Les collectivités locales, les organisations/associations communautaires de base, et les ONGs représentants de la société civile se trouvent bridés, pour partie, par l'insuffisance des moyens dont elles disposent ; et d'un besoin de renforcement de leurs capacités en matière de gestion de l'environnement est nécessaire aux plans technique, financier et institutionnel.

Avec l'aide d'Organisations Internationales (le WWF qui a proposé son appui) et par celle des professionnels membres du CNP, le programme PMF/FEM en Algérie vise à palier à ces insuffisances par l'organisation des ateliers régionaux de formation en formulation et mise en œuvre des projets, et à partager les meilleures pratiques.

A travers l'ensemble de projets novateurs et d'idées de projets qui concernent toutes les régions du pays, le PMF/FEM en Algérie apportera son appui aux associations pour réduire la pression sur l'environnement local, **générer des bénéfices pour l'environnement global**, améliorer les revenus des populations, et réduire la pauvreté. Egalement, le PMF/FEM facilitera l'accès au financement et en fournissant les formations liées à l'amélioration des méthodes d'exploitation des ressources naturelles en vue d'une utilisation plus rationnelle et durable.

Par ailleurs, pour s'insérer dans les objectifs prioritaires nationaux relatifs à la promotion de la femme, les projets visant l'implication des femmes dans les activités générant des moyens de subsistances durables seront encouragés par le programme PMF/FEM.

7. RESULTATS, INDICATEURS ET ACTIVITES ATTENDUES PENDANT OP5

Tableau 3. Cadre logique des résultats attendus

Outcomes ou résultats attendus	Indicateurs	Moyens de verification	Activités
BD/Résultats1.1 : Amélioration des pratiques de conservation des ressources de biodiversité dans et à proximité des aires protégées	Au moins 70 ha de terres dans et autour des aires protégées auront retrouvés leurs sources de biodiversité conservées	Les données de base du PMF/FEM et les bénéficiaires	4 projets
BD/Résultats1.2 : Bénéfices générés au niveau de la communauté à partir de la conservation de la biodiversité dans et autour des aires protégées et de conservations des populations locales et des communautés	Au moins cinq espèces floristiques endémiques seront sauvegardées et les Rentes de quatre familles des populations locales seront maintenues et améliorées Au moins 4 associations seront appuyées par le PMF/FEM dans ces actions dans ces zones	Les rapports d'évolution et de réalisation des projets Les rapports des visites et de suivi des projets par le CN et CNP Les rapports de suivi des bénéficiaires du PMF/FEM	4 projets
BD/Résultats1.3 : Compréhension et sensibilisation accrues de l'utilisation durable de la biodiversité	Au moins 4 associations seront influencées		4 projets

BD/Résultats2.1 : la conservation de la biodiversité est améliorée par l'utilisation durable grâce à des initiatives et actions communautaires et des normes environnementales reconnues	Au moins 100ha des terres des zones les plus dégradées de la steppe à savoir Msila, Djelfa, Naâma et des zones marines seront réhabilitées et protégées Au moins 5 associations seront appuyées dans leurs projets de protection de des écosystème agro-pastoral, marin et dans l'accroissement de leurs revenus		5 projets
BD/Résultats2.2 compréhension et sensibilisation accrues sur l'importance de l'utilisation durable de la biodiversité	Au moins 5 associations seront influencées dans leurs pratiques		5 projets
CC/Résultats 3.1: Les technologies innovantes des sources d'énergies renouvelables et à faibles émission de GES déployées et démontrées	Au moins dix chauffe-eau solaires seront installés dans les régions à l'ouest du pays	Les rapports d'évolution et de réalisation des projets	2 projets
CC/Résultats 5.1 : Utilisation durable des terres et la gestion forestière et les pratiques mises à l'épreuve du changement climatique sont adoptées au niveau communautaire	Au moins 100 ha des terres dans les zones arides et semi arides seront conservées	Les rapports des visites et de suivi des projets par le CN et CNP Les rapports de suivi des bénéficiaires du PMF/FEM	5 projets
LD/Résultats 6.1 : Les effets négatifs sur les agro-écosystèmes et écosystèmes forestiers sont réduits grâce à des meilleures pratiques au niveau communautaire	Au moins 100 ha seront gérés avec des pratiques de gestion durables	Les rapports d'évolution et de réalisation des projets	5 projets
LD/Résultats7.1 : Pratiques et actions communautaires améliorées au niveau des frontières d'utilisation des terres des agro-écosystème et écosystèmes forestiers	Au moins 10 associations et 100 agriculteurs et autres seront sensibilisés sur le chevauchement des activités et son impact négatif sur les terres et les forêts	Les rapports des visites et de suivi des projets par le CN et CNP Les rapports de suivi des bénéficiaires du PMF/FEM	2 projets
LD/Résultats 8.1 : Des pratiques et actions communautaires efficaces d'adaptation au changement climatique sont adoptées	Le nombres de pratiques enseignées et le nombre d'adhérents à ces pratiques	Les données de base du PMF/FEM	2 projets
POPs/ Résultats 9.1 : Meilleures initiatives et actions communautaires pour, réduire et retirer les POPs et les produits chimiques nocifs et polluants et gérer les sites contaminés d'une manière	Au moins 5 tonnes de pesticides de pesticides obsolète ou pas seront éliminés Au moins dix agriculteurs seront influencés pour la non utilisation des pesticides obsolètes ou pas dans leurs actions de productions dans les	Les rapports d'évolution et de réalisation des projets Les rapports des visites et de suivi des projets par le CN et CNP	2 projets

écologiquement sensée et atténuer la contamination écologique	terres agricoles	Les rapports de suivi des bénéficiaires du PMF/FEM	
CD/Résultats 10.3 : Conscience et éducation publique accrues au niveau de la communauté en prenant en compte les questions écologiques mondiales	Au moins 40 ha des terres en zone tellienne seront reboisés	Les rapports d'évolution et de réalisation des projets Les rapports des visites et de suivi des projets par le CN et CNP	4 projets
CD/Résultats 10.4 : Capacités de la société civile et de la communauté renforcées pour soutenir la mise en œuvre des conventions internationales	Au moins dix associations seront appuyées dans la réalisation des projets de préservation de l'environnement		2 projets
CD/Résultats 10.6 : Evaluation des projets du PMF/FEM par rapport aux résultats escomptés renforcée y compris les capacités des promoteurs dans la mise en pratique des méthodologies d'évaluation pertinente	Au moins 50 associations auront appris à rédiger leurs idées et en concevoir des projets éligibles		2 projets
Résultats : domaine transversal Intégration du genre dans les projets communautaires et génération des gains à partir de l'exploitation rationnelle des ressources environnementales	Au moins 5 projets soutenus par le PMF/FEM seront réalisés par des femmes	Les rapports d'évolution et de réalisation des projets Les rapports des visites et de suivi des projets par le CN et CNP Les rapports de suivi des bénéficiaires du PMF/FEM	5 projets

8. PLAN SUIVI ET EVALUATION

8.1 Pour atteindre les résultats escomptés et le succès aspiré du programme PMF/FEM, il est impératif de mettre les moyens de suivi et d'évaluation (S&E) car le suivi-évaluation participatif et la dissémination des résultats et des leçons apprises constituent un facteur important dans l'atteinte des impacts et l'appropriation du projet par les communautés, et conséquemment pour assurer sa durabilité.

Avant le lancement des projets :

S'assurer que les postulants formulent leurs projets selon un canevas préparé par la Coordination du programme où apparaît les outils de S&E à savoir le chronogramme des actions à entreprendre, la ventilation du budget selon les actions préconisées et enfin un cadre logique où les indicateurs de résultats et de réalisation des objectifs seront précisés.

Lors de l'exécution du projet

Des visites inopinées sur sites de domiciliation des projets seront effectuées par le CN et par les membres du CNP qui sont originaires ou installées dans les villes concernées par les projets (ou voisines des sites des projets) pour maîtriser les coûts et assurer une gestion efficace et efficiente du suivi des projets. Par ailleurs, il sera élaboré par la coordination : (i) un modèle de fiche de suivi pour les visites inopinées de la coordination nationale et des membres du CNP, celle-ci renseignera

sur l'objectif de la visite, les observations faites lors de la visite ainsi que sur les recommandations pour la bonne marche du projet; (ii) des rapports trimestriels d'avancement des activités relatives aux projets, et des rapports annuels d'avancement du programme.

A la fin de chaque projet

Une évaluation finale participative sera réalisée par le CN, CNP, l'association (promoteur) et les représentants de la communauté. Cette évaluation devrait analyser les résultats et les effets du projet en terme d'amélioration de l'environnement local et global, qui **seront mis à jour constamment dans la base de données du SGP au niveau mondial**, ainsi que de la qualité de vie des communautés bénéficiaires. Ces **résultats utiliseront les indicateurs de OP5 (en Annex 1)** et seront consignés dans un rapport.

8.2 Identification de la participation des différentes parties responsables de la formulation du projet, le suivi et l'évaluation de sa mise en œuvre et de la rédaction des divers rapports.

Table 4. Plan de Suivi & Evaluation à l'échelle du projet communautaire

Niveau individuel du PMF		
Activité de suivi et d'évaluation	Parties responsables	Périodicité
Suivi du projet de manière participative	Bénéficiaires, Coordonnateur National, membres du CNP	Pendant la durée de réalisation du projet
Collecte des données de base ²	Bénéficiaires, Coordonnateur National, membres du CNP	Lors de la conception et la formulation de la proposition du projet
Deux ou trois rapports d'avancement dans le projet et rapports financiers	Bénéficiaires Coordonnateur National, membres du CNP	Lors de toute demande de décaissement de fonds
Plan de travail du projet	Bénéficiaires Coordonnateur National, membres du CNP	Pendant la durée du projet
Visite du site ciblé par la proposition de projet <i>(si nécessaire / effectivité des coûts)</i>	Coordonnateur National, membres du CNP	Avant l'approbation du projet
Visite de suivi de la mise en œuvre du projet sur son site ³ <i>(si nécessaire / effectivité des coûts)</i>	Coordonnateur National, membres du CNP	En moyenne une visite par an

² Des ateliers de développement des capacités et des formations de Suivi & Evaluation peuvent être organisés en relation avec des techniques innovantes pour le suivi communautaire, y compris les nouvelles technologies (tel que le système de caméras activés par le GPS, les photographies aériennes, des SIG participatifs, etc), ainsi que pour répondre aux directives « climate proofing » des domaines d'intervention du FEM; les normes REDD +; et / ou des exigences spécifiques d'autres bailleurs de fonds /cofinancement.

³ Pour assurer la rentabilité, les activités de Suivi & Evaluation au niveau des projets, y compris les visites sur les sites de projet, seront menées sur une base discrétionnaire, basée sur des critères évalués en interne, y compris (mais non limité à) la taille du projet et sa complexité, les risques potentiels et réalisés, ainsi que les paramètres de sécurité.

Visite d'évaluation par le coordonnateur national sur le site du projet <i>(si nécessaire / effectivité des coûts)</i>	Coordonnateur National, membres du CNP	A la fin du projet comme il se doit
Rapport final du projet	Bénéficiaires	Après finalisation des activités du projet
Rapport d'évaluation du projet <i>(si nécessaire / effectivité des coûts)</i>	Coordonnateur National, membres du CNP et partie Externe (représentants de la communauté)	Après finalisation des activités du projet
Préparation d'une description du projet qui sera incorporée dans la base de données globale des projets PMF	Coordonnateur National	Au début du projet et tout au long de la mise en œuvre du projet

8.3 Stratégie de consolidation des résultats des projets au niveau de l'ensemble du portefeuille du programme national

Tableau5. Plan de Suivi & Evaluation au niveau du programme National

Niveau du programme national SGP		
Activité de Suivi & Evaluation	Parties Responsable	Périodicité
Revue de la stratégie du Programme	Membres du CNP, Coordonnateur National, CPMT	Dés le début de la phase opérationnelle
Revue du portefeuille stratégique du programme national ⁴	Membres du CNP, CN	Une fois pendant la durée de la cinquième phase opérationnelle
Réunion du comité de pilotage	Membres du CNP, NC,	Au minimum quatre fois par an
Rapports financiers	NC , UNOPS	De façon trimestrielle

Une fois les chantiers terminés et la rémunération suspendue, l'engouement des populations aura tendance à s'estomper progressivement. Pour assurer la viabilité du programme, il sera nécessaire de trouver un appui extérieur ou créer un « comité de bénévoles » qui conduit les activités du programme à l'échelle du pays.

9.PLAN DE GESTION DES CONNAISSANCES

La capitalisation des leçons apprises nous renseigne sur l'évolution du programme PMF/FEM en Algérie. Ces informations importent autant les bénéficiaires que les bailleurs de fonds. Des rencontres périodiques régionales et nationales peuvent être organisées avec les bénéficiaires pour

⁴ L'exercice de revue annuelle du programme national devra être conduit en consultation avec les points focaux nationaux des Conventions de Rio et en tenant compte des exigences de rapportage desdites Conventions.

le partage des connaissances acquises dans la gestion des projets. Ces bénéficiaires seront les promoteurs du savoir faire auprès des associations régionales pour l'apprentissage et le renforcement de leurs capacités.

La diffusion des informations sur les bonnes pratiques source de succès des projets appuyés par le PMF/FEM à travers les médias, les ateliers d'informations, des publications et brochures de vulgarisation, sur les sites internet du PMF/FEM en Algérie ou le PNUD sont des moyens de motivation et d'influence. Par ailleurs, selon l'audience ciblée, ces informations peuvent être formulées de manière à répondre à des préoccupations des décideurs à différents niveaux dans un domaine spécifique et susciter ainsi leurs intérêts.

Une fois que le succès des projets appuyés par le PMF/FEM sera démontré par des résultats positifs, les meilleures pratiques seront répliquées dans d'autres projets pour assurer la réussite d'un plus grand nombre de projets de préservation de l'environnement en Algérie.

10.PLAN DE MOBILISATION DES RESSOURCES

Dans le cas du PMF/FEM le cofinancement vise à compléter les ressources essentielles du programme à travers d'autres sources hors FEM dans l'objectif de réaliser les bénéfices environnementaux mondiaux à travers des actions locales. La stratégie de mobilisation des ressources ou de cofinancement vise plusieurs objectifs:

- ✓Le maintien de l'engagement du PMF/FEM en Algérie par rapport aux initiatives de moyens d'existence durable;
- ✓L'augmentation de la durabilité des projets;
- ✓La promotion de nouveaux partenariats;
- ✓La réalisation de la synergie et de la complémentarité avec les autres programmes et projets;
- ✓L'extension et la reproduction des projets à succès financés par le PMF;
- ✓La mobilisation de ressources financières pour accroître les bénéfices environnementaux mondiaux.

Plan de durabilité du PMF/FEM

Il sera nécessaire de cibler les ressources budgétaires de l'État sur des domaines d'intérêt public, et d'encourager le secteur privé (fondations, industrie, ONGs) à contribuer par des actions complémentaires à la préservation et la restauration de notre patrimoine naturel et culturel :

- ✓Stratégie pour susciter l'intérêt et le soutien du Gouvernement;
- ✓Les membres du CNP seront représentants des secteurs et les « points focaux »du PMF/FEM au sein de leurs institutions respectives et les garants de la portée positive du programme sur l'environnement local et global;
- ✓Les manifestations et initiatives du gouvernement relatives à la préservation de l'environnement dans les domaines d'intervention du FEM sont des opportunités pour faire connaître le PMF/FEM;
- ✓Les événements de lancement, de réception des projets du PMF, seront présidés par des invités des Ministères concernés.

Promotion du programme PMF/FEM auprès des donateurs : le succès dans la réalisation des projets du PMF à grands intérêt communautaire est un moyen de promotion sans équivoque auprès de tous les partenaires. Toutefois, l'exposition du programme aux différents partenaires (bailleurs de fonds), des visites des projets réussis en leur compagnie, des journées « portes ouvertes » sur le

programme et les projets du PMF/FEM en Algérie réalisés seront des moyens stratégiques à envisager pour la promotion du programme.

Conclusion

La volonté de garantir un développement écologiquement viable et solidaire continue à être l'élément catalyseur de toutes actions présentes et futures et la mise en œuvre de tout programme nécessite la mobilisation de tous les acteurs nationaux concernés par les objectifs fixés pendant la phase OP5 du PMF/FEM en Algérie.

ANNEXE 1: INDICATEURS AU NIVEAU DES PROJETS POUR OP5

SGP OP5 results indicators	
Biodiversité (BD)	
BD1	<ul style="list-style-type: none"> • Hectares de Territoires Autochtones de Conservation et Aires du Patrimoine Autochtone et Communautaire (APACs) influencés • Hectares d'aires protégées influencés • Hectares (et nb) d'écosystèmes importants avec le statut de conservation améliorée
BD2	<ul style="list-style-type: none"> • Hectares de zones de production terrestres/ marines appliquant des pratiques d'utilisation durable • Nombre d'espèces significatifs avec un statut de conservation amélioré ou maintenu • Valeur totale de produits de la biodiversité ou de services de l'écosystème produits ou maintenus (équivalent en dollars américains)
Changements Climatiques (CC)	
CCM1	<ul style="list-style-type: none"> • Tonnes de CO2 dont l'émission a été évitée en mettant en œuvre des technologies à faibles émissions de carbone : <ul style="list-style-type: none"> ○ Pratiques d'utilisation des énergies renouvelables (<i>bien vouloir spécifier</i>) ; ○ Mesures promouvant l'efficacité énergétique (<i>bien vouloir spécifier</i>) ; ○ Autres (<i>bien vouloir spécifier</i>) • Nombre de membres de la communauté démontrant ou déployant des technologies à faible émissions de GES ; • Valeur totale des services énergétiques, technologiques et de transport fournis (équivalent en dollars américains) ;
CCM4	<ul style="list-style-type: none"> • Tonnes de CO2 dont l'émission a été évitée en mettant en œuvre des technologies à faibles émissions de carbone : <ul style="list-style-type: none"> ○ Pratiques de transport écologiquement durable (<i>bien vouloir spécifier</i>) ; • Valeur totale des services de transport fournis (équivalent en dollars américains) ;
CCM5	<ul style="list-style-type: none"> • Hectares de terres bénéficiant de meilleures pratiques d'utilisation des terres et de techniques améliorées contre les changements climatiques ; • Tonnes de CO2 dont l'émission a été évitée grâce à de meilleures pratiques d'utilisation des terres et aux techniques améliorées contre les changements climatiques.
Dégradation des terres (LD) & Gestion Durable des Forêts (SFM)	
LD1	<ul style="list-style-type: none"> • Hectares de terres sur lesquelles sont menées des pratiques de gestion durable des forêts, de l'eau et de l'agriculture ; • Hectares de terres dégradées restaurées et réhabilitées ;

SGP OP5 results indicators	
LD3	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de communautés démontrant des pratiques de gestion durable des terres et forestière
Eaux Internationales (IW)	
IW	<ul style="list-style-type: none"> • Hectares de rivière /bassins lacustres appliquant des pratiques de gestion durable et contribuant à la mise en œuvre des Plan d'Action Stratégique ; • Hectares de zones marines / côtières ou des zones de pêche gérée durablement ; • Tonnes de pollution d'origine tellurique évitées.
Polluants Organiques Persistants (POPs)	
POPS	<ul style="list-style-type: none"> • Tonnes de déchets solides dont la combustion a été empêchée par des méthodes d'élimination alternatives ; • Kilogrammes de pesticides obsolètes éliminés de façon appropriée ; • Kilogrammes de produits chimiques nocifs dont l'utilisation ou la libération à été évitée.
Développement des Capacités, Influence des politiques et innovations (tous les domaines : CD)	
CD	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de mécanismes de consultation mis en place dans le cadre des conventions de Rio (bien vouloir spécifier) • Nombre de systèmes communautaires de surveillance environnementale démontrés (bien vouloir spécifier) • Nombre d'innovations ou de nouvelles technologies développées / appliquées (bien vouloir spécifier) • Nombre de politiques locales ou régionales influencées (<i>niveau d'influence 0 – 1 – 2 – 3 – 4-5</i>) • Nombre de politiques nationales influencées (<i>niveau d'influence 0 – 1 – 2 – 3 – 4-5</i>) • Nombre de personnes formées en : développement de projet, suivi, évaluation etc. 5bien vouloir spécifier selon le type de formation)
Conditions de vie, Développement Durable et Empowerment (Tous les domaines)	
Transversal	<p>Conditions de vie et Développement Durable:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de membres de la communauté participant (désagrégés par sexe)(obligatoire pour tous les projets) ; • Nombre de jours de réduction de la pénurie alimentaire; • Nombre de jours d'augmentation de la scolarisation des élèves concernés ; • Nombre de ménages ayant obtenu l'accès à l'eau potable ; • Augmentation du pouvoir d'achat par la réduction des dépenses, l'augmentation des revenus et / ou d'autres moyens (équivalent en dollars américains). • Valeur totale des investissements (ex: infrastructure, équipement, fournitures) en US Dollars (Note: L'impact économique des investissements est estimée par la multiplication par 5 des

SGP OP5 results indicators

SGP OP5 results indicators	
	investissements en infrastructure et par 3 pour tous les autres
Empowerment:	
• enregistrés ;	Nombre d'ONG / OCB formées ou légalisées/
• directement appuyés ;	Nombre de personnes des peuples autochtones
• directement appuyés ;	Nombre de projets dirigés par les femmes
• labels obtenus ou des mécanismes financiers innovants mis en place.	Nombre de normes ou standard de qualité /
•	